

Appel à projet Commission Nationale Monocycle 2016-2017



La Commission Nationale Monocycle souhaite pour la deuxième année soutenir financièrement des projets qui favorisent le développement du monocycle. Les projets soumis peuvent être de différents types :

- Projet qui favorise le développement de la pratique loisir par la création de stages, de rencontres non compétitives, de randonnées, de partenariats, ...
- Projet qui favorise le développement de clubs
- Projet qui favorise le développement d'une discipline par l'organisation d'une nouvelle compétition ou d'une rencontre dédiée
- Projet qui favorise le partage ou l'échange par l'organisation de rencontres entre clubs ou d'événements, etc.
- Projet qui vous tient à cœur : vos propositions différentes n'en seront pas pour autant moins pertinentes !

A titre d'exemple l'an passé la CNM a soutenu 3 projets à savoir :

- 500€ octroyés au club de Rennes Monostar pour l'organisation de son premier marathon.
- 500€ octroyés au club de Roue Libre pour l'organisation de la onzième convention noncompétitive « Y'a du jeu dans ta roue ».
- 250€ octroyé au club de Flip Flap pour l'achat de deux monocycles (sachant que des monocycles ont également été prêtés à cette association).

Le jury sera particulièrement sensible aux projets nouveaux, et soutiendra notamment les nouvelles rencontres, stages, etc. Il encourage également les projets orientés vers les plus jeunes. Dans le cadre du programme « Citoyenneté par le sport » de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange, le jury sera également intéressé par des projets impliquant les valeurs du monocycle : partage, convivialité, fair-play et esprit d'entraide.

Les projets devront être envoyés à l'adresse mail CommissionNationaleMonocycle@gmail.com avant le 12 mars 2017.

Le jury se réunira avant le 16 avril 2017, et les réponses seront envoyées aux participants avant le 30 avril 2017.

Le jury sera composé d'au moins trois membres de la Commission Nationale Monocycle (aucun membre dont le club dépose un projet), de Myriam Chomaz (cadre technique de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange) et d'un élu de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange.

Le projet devra concerner la saison en cours ou la saison suivante (au plus tard août 2018).

Le dossier devra être composé :

- du nom du club porteur de projet, des nom et contacts (mail et téléphone) du responsable, nombre de licenciés dans le club,
- d'une description du projet (30 lignes maximum),
- d'une description des objectifs du projet (30 lignes maximum),
- d'un budget prévisionnel.

Des précisions pourront vous être demandées par le jury si ce dernier en a besoin.

Des documents annexes peuvent être fournis avec le dossier.

Si un financement vous est attribué, il vous sera également demandé un compte-rendu après la réalisation du projet afin de se rendre compte de sa réussite, mais surtout de communiquer sur l'événement. Dans la mesure du possible, nous souhaitons également que ce compte-rendu soit accompagné de quelques photos, afin de communiquer sur les différents projets menés par les clubs. 2000 euros seront consacrés à cet appel à projet. Ce montant total pourra varier en fonction des possibilités financières de la CNM. Le montant maximum distribué sur un projet sera de 500 euros. Le nombre de projets financés et le montant attribué relèvera de la décision du jury.

Les subventions ne pourront être distribuées qu'aux clubs adhérents à la Fédération Léo Lagrange (ou dont la procédure d'adhésion est en cours).